

MAIRIE 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX mairie@entremont-le-vieux.com

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2023

Le jeudi 12 janvier 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Pelhâte Olivier, Le Thérizien Serge.

#### Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Burlet Brigitte a donné procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Étaient absents : Mesdames Curiallet Laura et Martinet Céline

Breyton Stéphanie est élue secrétaire.

# Délibération 01-2023 : Recensement de la population 2023 :

Vote pour : 12 + 1

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du recensement de la population en 2023 et de la nomination du coordinateur communal pour mener à bien la préparation et le suivi du recensement.

Le conseil municipal et après en avoir délibéré, décide :

- de nommer en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2023 : Madame REY Sandrine.

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

### Délibération 02-2023 : Recensement de la population 2023 :

Vote pour : 12 + 1

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du recensement de la population 2023 : deux agents recenseurs seront recrutés du 3 janvier 2023 au 28 février 2023.

Madame le Maire propose de verser une rémunération d'un montant de 731.50 euros brut par agent et d'indemniser les frais kilométriques selon les barèmes applicables aux agents de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal et après en avoir délibéré, décide :

- de recruter deux agents recenseurs du 3 janvier 2023 au 28 février 2023
- de verser une rémunération d'un montant de 731.50 euros brut par agent



MAIRIE 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX mairie@entremont-le-vieux.com

- d'indemniser les frais kilométriques des agents recenseurs selon les barèmes applicables aux agents de la fonction publique territoriale

<u>Délibération 03-2023</u>: Approbation de l'avenant à la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique – service risques professionnels :

Vote pour : 12 + 1

Le Centre de gestion de la Savoie assiste les collectivités territoriales de la Savoie dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels en vue de la constitution du document unique prévu à l'article L.4121-3 du code du travail.

Pour bénéficier de l'appui du Cdg73, une convention a été signée avec la commune d'Entremont-Le-Vieux le 22 mars 2021 dans le cadre de l'accompagnement de son service de prévention des risques professionnels à l'élaboration du Document Unique. Le Cdg73 a fait connaître sa décision d'aménager, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les modalités financières applicables aux interventions réalisées par son service de prévention des risques professionnels en la matière. En conséquence, il convient de signer un avenant avec le Cdg73 pour prendre en compte cette nouvelle tarification.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels ;

Vu l'article L.4121-2 du code du travail ;

Vu l'avenant à la convention signée le 22 mars 2021 relative à l'assistance du Cdg73 à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Considérant que la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public ;

Considérant la nécessité de signer avec le Cdg73 un avenant à la convention signée le 22 mars 2021 pour continuer à bénéficier de son accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver l'avenant correspondant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve l'avenant à la convention signée le 22 mars 2021 relative à l'assistance du Cdg73 à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels;
- **autorise** le maire à signer l'avenant susvisé et tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.



MAIRIE 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX mairie@entremont-le-vieux.com

<u>Délibération 04-2023</u>: Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi – service statut et carrières :

Vote pour : 12 + 1

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion a mis en place par délibération du 11 avril 2013 un service facultatif de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Il s'agit d'une mission facultative des Centres de gestion qui a été mise en place en raison du refus d'intervention de Pôle Emploi d'effectuer ces calculs s'agissant d'agents publics, qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire.

Par convention signée le 11 janvier 2021, la commune d'Entremont-le-Vieux a adhéré à ce service.

Par délibération du 28 septembre 2022, le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de réviser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs des prestations proposées compte tenu de l'évolution constante et de la complexité de la règlementation applicable en matière d'indemnisation chômage :

- étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage :	150,00 €
- étude du droit en cas de reprise, réadmission, ou mise à jour du dossier :	70,00 €
- étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite :	55,00 €
- étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	25,00 €
- suivi mensuel (tarification mensuelle) :	20,00 €
- conseil juridique (30 minutes) :	30,00 €

#### En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 11 janvier 2011 avec le Centre de gestion relative à l'adhésion au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,

Vu le projet d'avenant à la convention précitée, actant les tarifs applicables aux prestations proposées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**APPROUVE** l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération, **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention applicable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits Certifié conforme au registre des délibérations



an dalaman ing kalumban dalam

THOS CATTON

ruivir i de labalade de arameviras . Lé inéce el els labardos que <u>el Elizabe dependité à</u> labardos de la labardos de labardos de la labardos de labardos delabardos de labardos de labardos de labardos de labardos de labardos de labardos de labard

il r'agit e una missi**an** inculieros nos Cepinan de gestojo qui a dir nise errolana en rakon o caius d'odovaniua de Péla Opsicia **d'elie**ction des celebras de dispent d'algant d'algants neblicos que pe La autobec com para a acepton competent despetat.

Per governier rigner le 17 januar 2021, le etamo se l'Ent are, plastas e adtient e

e pur del proposition de la completa de la completa de la completa des nuestations contre se grasson de décide de réviser à complet du 15 de la completa des nuestations completa de la completa del la completa de la completa del la completa del la completa de la completa del la completa

egamo — Postali intervis o saani visito **objektara ta e**bosk

anyoto nu molis feed no "weel is set i surfative set he born no stude in

Popularian de de la companion de la companion

As continued by a district of the state of t

t mad leb travel na zé ver le quantre licence el , centi gabres el l

Virts confunction conducts IT panyles 2011 avaid to Centro de gréfair rendua a l'adhividor au service de calcul des velocations d'ada et critic : ethicat.

Vu is mojst d'avenant à la convention précisée inspirel la radio applicables aux crestraises.

e de la commitación de la compansión de projecto de de la compansión de la

- There as to some our and defaults to defusion.